Communes nouvelles : impacts sur les personnels

Communes nouvelles : les grandes étapes RH

Le choix des communes de se regrouper

- Élaboration politique du projet de regroupement
- Délibérations des conseils municipaux pour créer une commune nouvelle
- Diagnostic et état des lieux des personnels (fascicule 1)

La création de la commune nouvelle

- Arrêté préfectoral actant la création de la commune nouvelle
- Mise en place de la gouvernance de la commune nouvelle

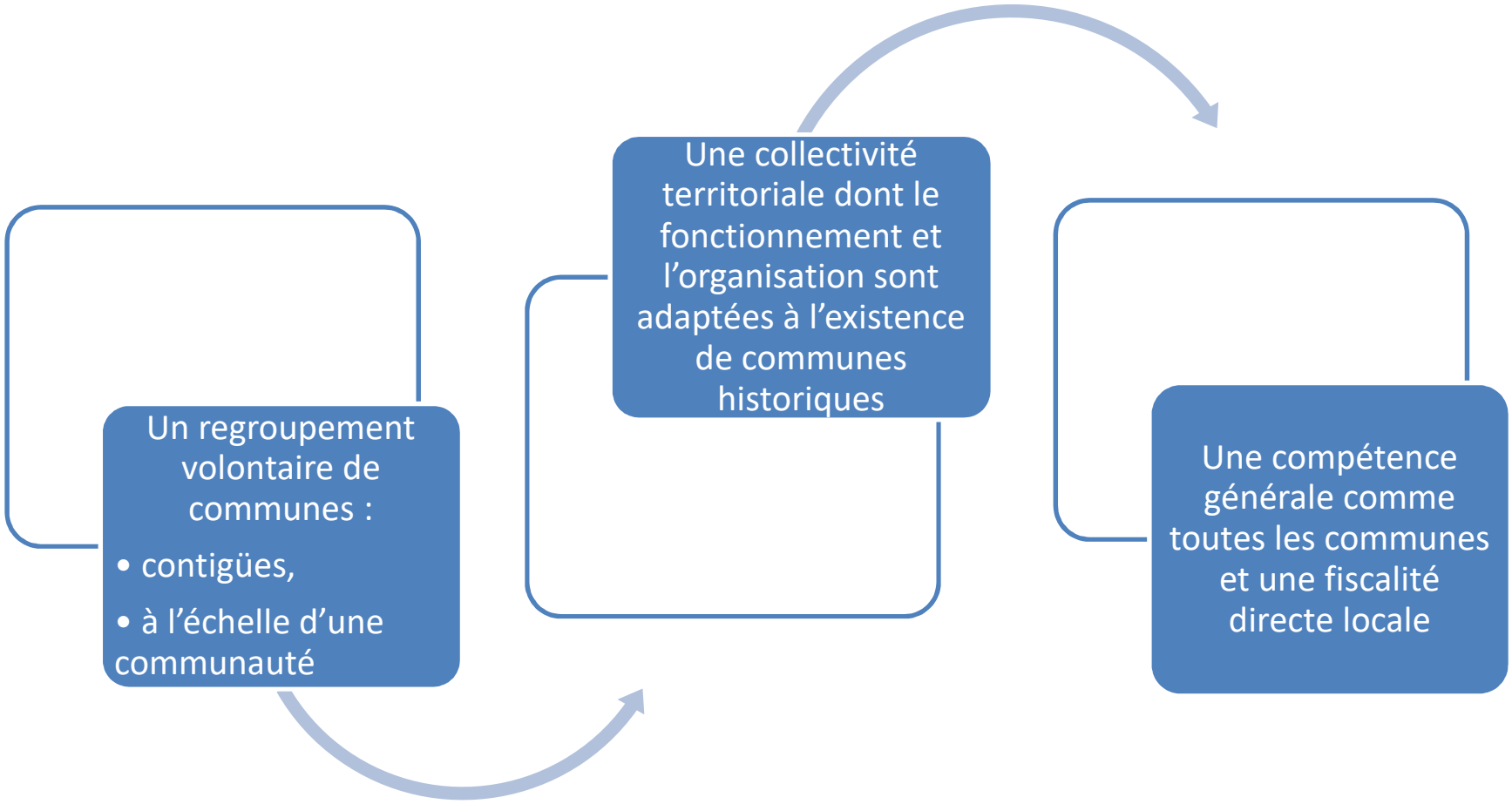
La gestion des personnels de la commune nouvelle

- Création des postes budgétaires et reprise de la gestion des carrières (fascicule 2)
- Temps de travail, rémunération, accessoires (fascicule 3)
- Dialogue social, management, santé et sécurité au travail (fascicule 4)
- Gestion des contrats, conventions et réorganisation des services (fascicule 5)

FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

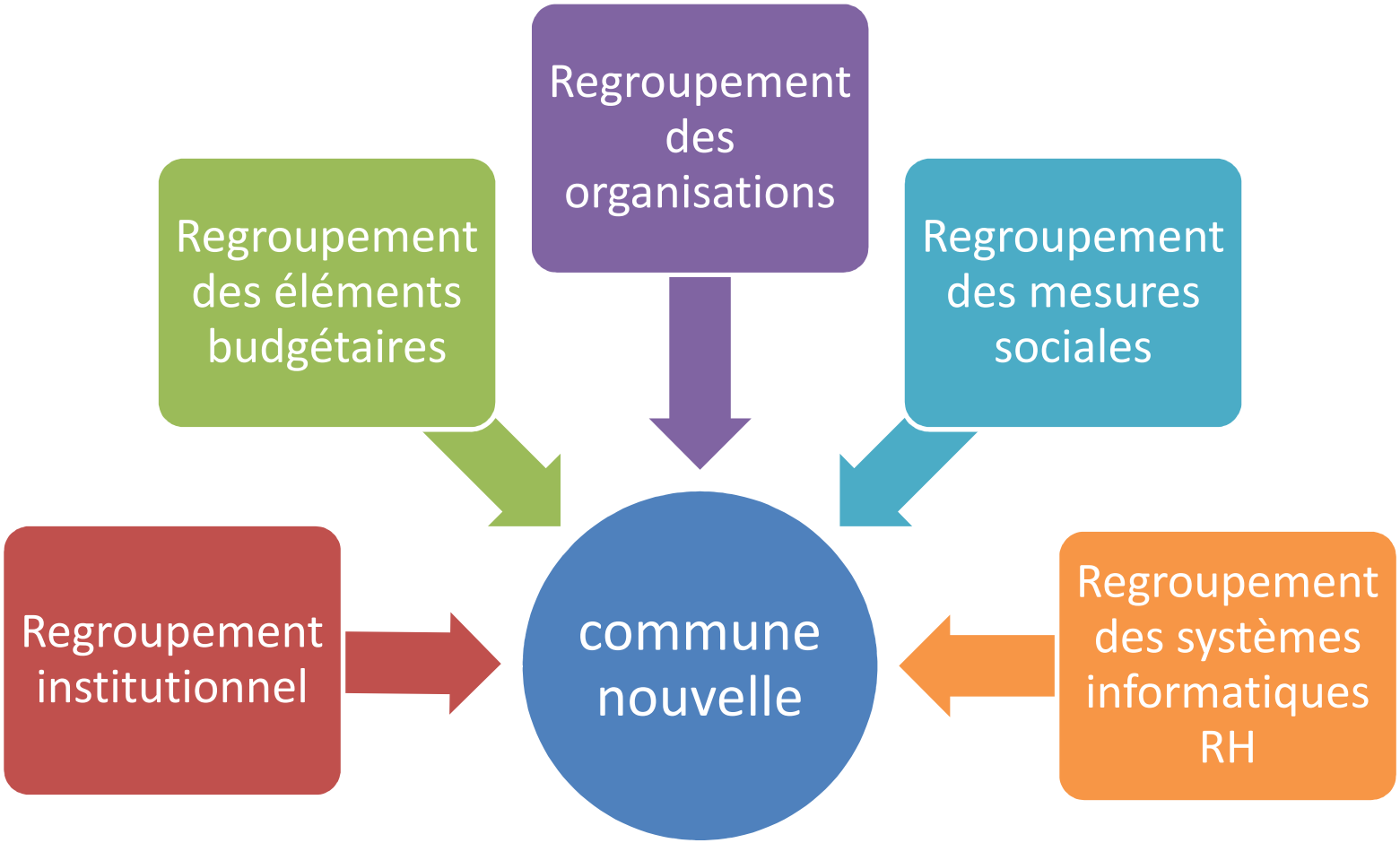
Qu’est-ce qu’une commune nouvelle?



FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Des communes historiques à la commune nouvelle : les processus RH



FNCDG
Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Regroupement institutionnel

Commune nouvelle	• nouvelle collectivité territoriale représentée par un maire et un conseil municipal • comprend des communes déléguées (communes historiques) • est le nouvel employeur des agents des communes historiques
Communes historiques	• perdent le statut de collectivités territoriales •conservent leur nom et leurs limites territoriales • disposent d'une annexe de la mairie et d'un maire délégué qui peut être assisté d'un conseil communal
Maire de la commune nouvelle	• officier d'état civil et de police judiciaire • détient les pouvoirs sur le personnel • chef de l'administration
Maires délégués	• officiers d'état civil et de police judiciaire • adjoints au maire de la commune nouvelle • peuvent recevoir du maire de la commune nouvelle des délégations de fonction territorialisées et des délégations de signature

FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Regroupement des éléments budgétaires

Emplois

- la liste des emplois budgétaires : le tableau des effectifs (annexé au budget) + les assistants maternels et emplois aidés.
- et les agents qui les occupent (préciser les données administratives les concernant) : le statut, les fonctions, le grade, les éléments de rémunération, le diplôme, les formations, la position …

Régime indemnitaire

- la liste des primes et indemnités versées, leur plafond, les fonctions concernées et les grades visés,
- les modalités d'attribution en considération du grade, des fonctions, avec ou sans modulation, de la manière de servir ….
- les primes historiques (13ème mois, prime de Noël ….)

Contrats et conventions

- présenter la relation avec le CDG : affiliation au CDG à titre obligatoire ou volontaire , adhésion au socle commun, recours aux missions optionnelles
- lister les contrats concernant le personnel : logiciels RH, assurance statutaire, pôle emploi, organismes de formation, médecine, …
- lister les conventions de mise à disposition

FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Regroupement des organisations

Organisation des services

- présenter un organigramme des services de la commune mentionnant les services et attributions de chacun,
- préciser toutes les compétences que la commune historique a choisi d'externaliser (par la voie d'une DSP par exemple).

Organisation du temps de travail

- la durée annuelle de travail, les droits à RTT, l'annualisation,
- les dérogations au plafond des heures supplémentaires et les modalités de compensation, les périodes d'astreinte, …
- les modalités d'application du travail à temps partiel et du CET……
- le nombre de jours de congés annuels, les autorisations d'absences ……

Organisation de la santé au travail

- contacter le service de médecine préventive (transfert des dossiers),
- établir la liste des agents en congé maladie,
- prévenir l'assureur statutaire du transfert du contrat,
- fournir le document unique ainsi que le nom des agents chargés d'une fonction d'inspection (ACFI).

FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Regroupement des mesures sociales

Action sociale	• lister les prestations proposées : les repas (participation restaurant administratif, tickets restaurant), le logement , la famille (aide à la garde d'enfant, CESU ….), les vacances-culture-loisirs et les secours et prêts. • préciser les montants à allouer à chaque agent
Protection sociale complémentaire	• communiquer les modalités de mise en place, les montants alloués, la couverture choisie (santé et/ou prévoyance), • préciser le prestataire choisi et la convention de participation. • fournir la liste des agents concernés et les montants prélevés
Formation	• communiquer le plan de formation et le règlement le cas échéant • mentionner les organismes prestataires • évaluer le coût des formations engagées
Dialogue social	• par qui sont gérées les instances paritaires (CAP, CT, CHSCT ….) ? • quel est l'état des lieux d'exercice du droit syndical (subventions et moyens accordés aux organisations syndicales, décharges d'activité de service, autorisations spéciales d'absence) ?

FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Regroupement des systèmes informatiques RH

Identification des outils informatiques

- progiciel paye, carrière, congés, formations,….
- les interfaces avec les organismes tels que la CPAM, la CNRACL, la préfecture (envoi arrêtés …), l'assureur statutaire….

Utilisation de l'outil informatique

- qui s'occupe de la paye : la commune, le CDG, l'intercommunalité…?
- identifier les agents ayant accès aux interfaces (revoir identifiants et mot de passe)
- quel réseau informatique est utilisé (maintenance et archivage) ?
- comment est faite la bascule comptable?

Evolutions

- compatibilité des progiciels des communes historiques à étudier avec l'éditeur pour la reprise des données
- revoir la liste des personnes administrateurs et utilisateurs des progiciels (accès différencié aux données sécurisées)

Les postes budgétaires de la commune nouvelle

Avant la création de la commune nouvelle	A la création de la commune nouvelle
• postes budgétaires des communes historiques	• postes budgétaires des communes historiques + éventuelles créations ⚠ Emplois de direction et fonctionnels ⚠ Emplois de cabinet ⚠ Emploi à temps non complet
• moins de 350 agents : affiliation obligatoire au centre de gestion	• 350 agents et plus : possible désaffiliation du centre de gestion
• moins de 50 agents : non obligation d'emploi de travailleurs handicapés et pas d'obligation de comité technique	• 50 agents et plus : obligation d'emploi de travailleurs handicapés et création d'un comité technique

FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

La reprise des dossiers des agents de la commune nouvelle

Commune nouvelle = changement d'employeur

- Un acte pour le formaliser
 - Le transfert des dossiers individuels et médicaux des agents
 - L'identification auprès des différents organismes
- Impacts sur les emplois de direction, les emplois de cabinet et les agents non pourvus d'emploi dans la commune nouvelle
- La situation administrative des agents inchangée mais vigilance sur l'attribution de la NBI, la gestion de certains agents à temps non complet, des stagiaires, des agents non titulaires (passage à + de 1000 habitants) et des agents sous contrat de droit privé
- Vigilance sur les modalités de gestion des allocations chômage
 - Vigilance sur la gestion des fonctionnaires momentanément privés d'emploi
 - Vigilance sur les assermentations et agréments

FNCDG
Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Le dialogue social de la commune nouvelle
La mise en place de la commission administrative paritaire (CAP)

Commune nouvelle de moins de 350 agents

Affiliation obligatoire au CDG

CAP placée auprès du CDG

Commune nouvelle de plus de 350 agents

Pas d'affiliation au CDG

CAP propre

Élections professionnelles obligatoires

Affiliation au CDG

- avec CAP placée auprès du CDG : mention à spécifier dans la délibération portant affiliation au CDG
- avec CAP propre : élections professionnelles obligatoires + mention spécifique dans la délibération portant affiliation au CDG

FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Le dialogue social de la commune nouvelle
La mise en place du CT et CHSCT

Commune nouvelle de moins de 50 agents

Comité technique du CDG

Aucune formalité particulière à prévoir

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès du CDG

Missions du CHSCT exercées par le CT

Commune nouvelle de plus de 50 agents

CT propre à la commune nouvelle

- pas d'élections professionnelles si l'une des communes historiques avait son propre CT et si la commune nouvelle n'atteint pas le double des effectifs de la commune historique
- dans le cas contraire, organisation d'élections professionnelles

CHSCT propre

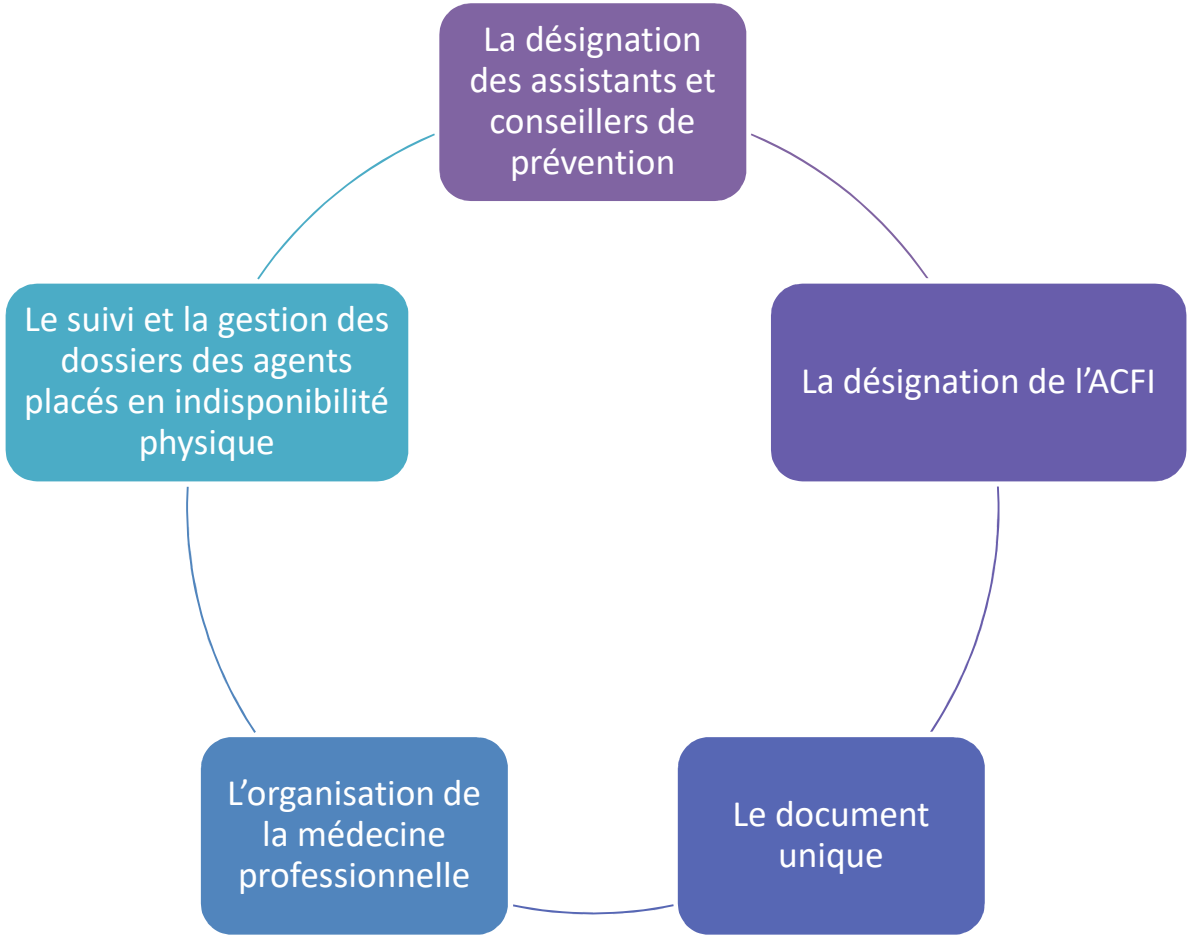
Ou

CHSCT communs (par exemple regroupement d'une commune avec un ou plusieurs établissements qui lui sont rattachés)

FNCDG
Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

La santé et la sécurité au travail au sein de la commune nouvelle



FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ